



Le Breuil

DC-5

## DÉCISION DU MAIRE DU 27 JANVIER 2026

### **OBJET : CONTRAT D'ENTRETIEN VENTILATION VMC ET CHAUFFAGE-CLIMATISATION SALLE MONTVALTIN**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2020, visée par Monsieur le Sous-Préfet d'AUTUN le 30 juin 2020, qui donne délégation à Madame CORDELIER Chantal, Maire, pour certaines dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'avoir un contrat d'entretien de ventilation VMC et chauffage-climatisation pour la salle de Montvaltin

Vu la proposition faite par l'entreprise MOREAU pour la maintenance de ces installations.

### **DECIDE**

**Article 1 : De signer avec l'entreprise MOREAU**, 26, rue saint Martin des Champs - 71100 CHALON-SUR-SAONE, un contrat de maintenance pour l'entretien de la ventilation, VMC et chauffage-climatisation de la salle de Montvaltin.

**Article 2 :** Le tarif annuel de ces prestations est de **528.00 € TTC**.

**Article 3:** Ce contrat prendra effet le 1er janvier 2026 pour une durée de 1an.

Le Breuil, le 27 janvier 2026

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture  
et publié, affiché ou notifié le

29 JAN. 2026

Pour **LE MAIRE**, par délégation  
Renaud VIBENT, Dos

Chantal CORDELIER  
Maire

